



## Archives de sciences sociales des religions

134 | avril - juin 2006  
Varia

---

### Guy de Longeaux, *Christianisme et laïcité. Défi pour l'école catholique*

Paris, L'Harmattan, coll. « Religion et sciences humaines », 2005, 202 p.

Pierre Ognier

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/3565>

ISSN : 1777-5825

#### Éditeur

Éditions de l'EHESS

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2006

Pagination : 147-299

ISBN : 2-7132-2092-0

ISSN : 0335-5985

#### Référence électronique

Pierre Ognier, « Guy de Longeaux, *Christianisme et laïcité. Défi pour l'école catholique* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 134 | avril - juin 2006, document 134-54, mis en ligne le 11 septembre 2006, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/3565>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Archives de sciences sociales des religions

---

## Guy de Longeaux, *Christianisme et laïcité. Défi pour l'école catholique*

Paris, L'Harmattan, coll. « Religion et sciences humaines », 2005, 202 p.

Pierre Ognier

---

- 1 Ce livre, tiré d'une thèse de doctorat sous la direction de Jean-Paul Willaime qui en a rédigé la préface, aborde, à partir d'une enquête dans six établissements secondaires catholiques de la région parisienne, la question cruciale des rapports entre christianisme et laïcité. À notre connaissance, ce thème a été peu étudié dans ce contexte et le présent ouvrage, basé sur une analyse très fouillée et très fine des réponses obtenues et des entretiens complémentaires réalisés, tout en se gardant de généralisations hâtives, n'est pas sans pointer quelques « tendances lourdes » (J.-P. Willaime) auxquelles se trouvent déjà confrontées les écoles catholiques.
- 2 Enquête et entretiens ont concerné les principaux acteurs de ces établissements : chefs d'établissements, enseignants, parents et élèves. Institution d'Église par son histoire et son statut, comme le rappelle Guy de Longeaux en citant les textes du magistère romain, l'école catholique est aussi, depuis la loi Debré du 31 décembre 1959, un « lieu public » par le contrat d'association qui lie la plupart des établissements à l'État. On comprend aisément que la cohabitation de ces deux dimensions, *a priori* contradictoires, ait fait bouger beaucoup de choses dans le fonctionnement et la vie de ces établissements : à commencer par la question de leur identité religieuse, posée par les chefs d'établissements. Ils ne pensent pas, en effet, que l'identité catholique de leur institution se justifie par un « rattachement à la hiérarchie de l'Église » dans laquelle ils tiendraient un rang, mais simplement par « le constat que l'esprit qui s'y développe est effectivement un esprit chrétien », manifesté dans un « projet éducatif fondé sur l'Évangile ». Pour l'Éducation nationale, leur capacité professionnelle est première et c'est bien celle-ci qui les rend capables de développer un projet d'inspiration évangélique. La « responsabilité pastorale » dont ils sont chargés n'est pas toujours une notion claire et les prêtres intervenant dans ces établissements ont quelques difficultés à situer leur rôle.
- 3 L'identité religieuse de ces établissements pose-t-elle une limite à l'obligation d'accueil généralisé prescrite par l'article 1 de la loi Debré ? Il ne semble pas que ce point fasse

beaucoup de difficultés. Dans nombre de familles, il y a, en effet, actuellement un grand vide religieux et une absence de transmission de ce religieux. Ces parents-là « se tournent vers l'école catholique pour compenser leur carence ». C'est pourquoi ils sont dans l'ensemble très favorables à des enseignements de culture religieuse, que par ailleurs les établissements peinent à organiser. D'après les réponses, les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants dans les établissements catholiques font clairement la distinction entre leurs motivations scolaires, prioritaires, et le « plus », attribué au caractère religieux. Cette attitude s'inscrit dans une tradition laïque et une garantie de liberté qui, avec le temps, « s'est établie dans les esprits ». Cette laïcité n'exige plus une séparation étanche entre les fonctions éducatives et les fonctions religieuses et leur conjonction en un même lieu rend possible leur dialogue et leur coopération, ce qui, en retour, enrichit la laïcité. Enfin, si les motivations proprement religieuses sont minoritaires chez les parents – ils sont en effet peu nombreux à choisir une scolarité complète dans l'école catholique –, ils avancent d'autres motivations, notamment éducatives, qui, elles, ne sont pas sans relation avec la religion.

- 4 On peut donc dire que la façon dont les parents envisagent un apport de la religion « est largement marquée par un point de vue que l'on peut qualifier de laïque ». Les moins satisfaits par « l'offre religieuse » des établissements de l'enquête sont les parents « croyants péremptoirs » qui forment une minorité. Sur ce point, ce sont les parents « circonspects », peu ou pas pratiquants (les 2/3 de ceux qui se déclarent catholiques) et les parents incroyants qui se montrent, en majorité, satisfaits. Pour ces derniers, « incroyants sans préjugés », « l'identité catholique est admise comme source de valeurs bonnes pour tout le monde ». D'autres parents cependant, « incroyants assez péremptoirs », n'admettent le caractère religieux de l'établissement que dans la mesure où il respecte une laïcité rigoureuse. L'auteur en conclut que l'attente d'une majorité de parents est, au fond, « une clarification du rapport » entre le caractère catholique de ces écoles et leur ouverture désormais universelle ou pluraliste. Et il observe que, progressivement, la foi se laisse travailler par une exigence laïque afin de « se rendre compréhensible aux autres ».
- 5 La motivation religieuse intervient-elle dans le choix des professeurs ? Non, car c'est la compétence professionnelle qui prime pour le chef d'établissement. Le « pré-accord » donné au candidat à l'issue de l'entretien d'embauche suppose seulement une acceptation du caractère propre, ce qui se traduit, au minimum, par un « devoir de réserve ». En réalité, ce n'est pas le religieux (ou le confessionnel) qui est important en lui-même, mais une attitude face aux élèves, un certain regard porté sur eux. Ce « comportement universalisable », où la tradition spirituelle congréganiste peut jouer un rôle, rend possible l'implication des enseignants de toutes tendances.
- 6 L'identité religieuse des établissements catholiques constitue le cœur de leur caractère propre, et pourtant le religieux peine à y être transmis, tant à travers la catéchèse que par les cours de culture religieuse. Quand des témoignages sont demandés aux élèves, ce sont les musulmans et les juifs qui se portent volontaires, les chrétiens restant sur la réserve. Selon l'auteur, les premiers sont manifestement valorisés par leur particularisme religieux, alors que les seconds se sentent plutôt dévalorisés par leur particularisme chrétien qui n'est plus ressenti comme l'expression d'une communauté globale, mais comme celle d'un cercle restreint et fermé. Certes, la religion n'a pas cessé d'être un sujet intéressant les élèves, mais à des conditions très exigeantes de liberté et de distance

critique. Ce problème de transmission, selon l'auteur, est à situer dans une problématique plus large, celle de la communication du christianisme dans le monde actuel.

- 7 Guy de Longeaux consacre deux longs chapitres à analyser finement les réponses des élèves de terminale, et notamment les commentaires libres que permettaient les questionnaires. On apprend ainsi que deux élèves sur trois ont choisi eux-mêmes leur lycée. Dans ce choix, les raisons religieuses interviennent peu. Par ailleurs, 64 % des lycéens interrogés se déclarent contents de leur lycée pour différentes raisons : ambiance, qualité de l'enseignement... La plupart ayant fréquenté un établissement public, le contraste avec leur établissement actuel est vivement ressenti. À leurs yeux, celui-ci privilégie l'encadrement et permet une moindre liberté. En revanche, il entretient une communauté de vie et de travail fondée sur le primat de l'ouverture aux autres, alors que dans le lycée public, qualifié d'« usine à élèves », règnent l'individualisme et une grande liberté. Il existe cependant un sujet à propos duquel les élèves se sentent « renvoyés à leur individualisme », celui de la sexualité et de l'amour. Ils perçoivent ces thèmes comme des questions taboues dans l'établissement, d'où leur sentiment de frustration quand le lycée renonce à leur proposer, sur ce sujet, « un encadrement de réflexion ». L'auteur pense que cette réserve des adultes peut s'expliquer par le décalage des générations entre enseignants et élèves, les premiers percevant comme de la pudeur ce que les seconds ressentent comme un tabou.
- 8 Dans leurs libres propos, les élèves de terminale pratiquent une véritable mise à l'épreuve du christianisme. En majorité, ils en ont une image troublée puisque 42 % le voient disparaître et que 36 % de ceux qui gardent confiance en lui ne se satisfont pas de son état actuel. Dans l'ensemble des réponses, la question de la religion est donc abordée à travers une optique d'« épreuve de vérité ». Quatre types d'attitudes peuvent être dégagés. La première affiche une confiance en la vérité de la religion et énonce au moins un aspect qui la conforte dans ce sens : les grands rassemblements religieux, type JMJ, la foule des croyants depuis les origines... Ceux et celles qui adoptent cette attitude insistent sur l'importance de l'appropriation personnelle et libre de la foi et de l'ouverture aux autres. Un petit nombre d'élèves expriment aussi l'espoir d'un renouveau du christianisme. Relèvent d'un deuxième type d'attitude, apparaissant dans les propos de 60 % des élèves, ceux qui déplorent l'insignifiance de la culture religieuse reçue, le caractère obsolète des rites et célébrations, le refus de prendre en compte la sexualité. Troisième attitude, celle du questionnement portant sur l'évidence de la foi chrétienne, l'authenticité des croyants et le dogmatisme de certains d'entre eux. Une dernière attitude condamne la religion et le christianisme en particulier, les considérant comme une mystification ou un particularisme sectaire en voie de disparition. Des propos tenus par seulement 10 % des élèves.
- 9 Selon l'auteur, la laïcité est bien « la clé de déchiffrement » pour dégager une problématique d'ensemble des discours recueillis par l'enquête. Ces établissements catholiques sont « pénétrés de toutes parts » par la laïcité, mais ils n'en ont peut-être pas tiré toutes les conséquences en ce qui concerne l'expression de leur identité chrétienne. Cette laïcité ne prescrit plus l'exclusion mais, comme Guy de Longeaux l'a mis en évidence pour les chefs d'établissements et les enseignants, seulement la distinction des fonctions et la séparation des pouvoirs. Quant aux élèves, ils balancent entre une allergie globale à l'égard des rites et des données dogmatiques et l'attente réelle d'une spiritualité à vivre dans les rapports humains. Les critères de vérité qu'ils proposent sont ceux d'un « humanisme laïque » qui maintient la religion hors de toute perspective de pouvoir, en

ne lui laissant qu'une fonction de service en vue de promouvoir l'« universalité de l'humain ». La laïcité pourrait donc être, pour une institution chrétienne comme l'école catholique, « une source d'enrichissement dans son auto-compréhension même » et un moyen d'y rénover l'expression de la foi religieuse.